



## **ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de  
Val-de-Ruz

*Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,*

vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012 ;

vu le règlement communal sur les eaux, du 18 avril 2016 ;

vu la demande d'octroi d'autorisation générale d'installer présentée par M. Samuel Miserez pour l'entreprise Thomas Miserez SA aux Breuleux ;

vu le préavis favorable de Viteos SA ;

sur la proposition du chef du dicastère des eaux,

**arrête :**

### **Autorisation**

#### **Article premier :**

M. Samuel Miserez, né le 23 décembre 1973, originaire de Lajoux, titulaire du diplôme d'ingénieur HES en technique des bâtiments représentant de l'entreprise Thomas Miserez SA, chemin des Barres 7, 2345 Les Breuleux, est autorisé à exécuter et faire exécuter par le personnel de l'entreprise, sous son contrôle et sa responsabilité, les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz.

### **Intransmissibilité**

#### **Art. 2 :**

La présente autorisation générale est accordée à Samuel Miserez personnellement. Elle est intransmissible.

### **Conformité**

#### **Art. 3 :**

Le titulaire de l'autorisation générale d'installer se conformera en tous points au règlement précité, aux directives GW1 de la SSIGE et aux ordres de Viteos SA.



## **Arrêté du Conseil communal**

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

### **Entrée en vigueur**

#### **Art. 4 :**

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

### **Exécution**

#### **Art. 5 :**

Le dicastère des eaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 30 juin 2021

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le président

Le chancelier

R. Tschopp

P. Godat

### **Distribution (en original) :**

- **M. Samuel Miserez 1**
- **Chancellerie 1**
- **Viteos SA 1**